

AVIS DE COURSE



Nom de l'épreuve :
CHAMPIONNAT ATLANTIQUE LES SABLES - APRIL MARINE - Manche n° 2
Interligue Atlantique AFL
ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7
Grade 4
Date complète : **7 & 8 MAI 2022**
Lieu : **LES SABLES D'OLONNE, base de Mer**
Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2020/2024*
- 1.1.2. Les règlements fédéraux, les règles de classe
- 1.1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.4.1 Le règlement national du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat Atlantique en cours. La règle de classe ILCA (a) est restreinte comme suit :
« Une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription ».
- 1.5 L'annexe T (conciliation) s'appliquera.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 4, 6 et 7**. La régata sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque ILCA ou Laser. Tous les bateaux doivent avoir la plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit, en accord avec les règles de classe ILCA et les règles de World Sailing.
- 3.2 Les bateaux admissibles **DOIVENT** s'inscrire par internet en ligne au plus tard **le 5 MAI 2022** à l'adresse suivante : [Inscription en ligne](#)
- 3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions passée cette date.**
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide, mention « compétition », ou leur licence de ClubFFvoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - le timbre de classe 2022 et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité 2022

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros.

4. DROITS A PAYER

Le règlement se fera en ligne à l'adresse suivante : [Paiement en ligne](#)

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

30 € par bateau à payer jusqu'au 5 mai 2022 et :

40 € par bateau si pré-inscription après cette date.

5. PROGRAMME

5.1. Samedi 7 mai :

5.1 Confirmation d'inscription : de 9h00 à 13h00

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2022 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 7 mai	14h30	ILCA Standard, Radial & 4.7
Dimanche 8 mai	10h00	ILCA Standard, Radial & 4.7

Dimanche 8 mai : Dernier signal d'avertissement : 16h30.

Samedi 7 mai : courses à suivre

Dimanche 8 mai : courses à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique sur le site internet des SNSablais.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes ou triangles - voir annexes parcours dans les IC affichées au secrétariat de la base de mer.

8. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

9.2. a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4). La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée- SIL AFL « aux Sables d'Olonne », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.



Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Les Sports Nautiques Sablais
02 51 21 63 00 / sportsnautiquessablais@orange.fr

Jean-Jacques CLERC
06 84 29 74 98 / jeanjacques.clerc@wanadoo.fr

Composition du corps arbitral :

Président du Comité de Course : **CLERC Jean-Jacques/ LE GAL Patrick**
Assesseurs : **RICHARD Christophe / FABLET Franck/ YVAGNES Christian**
Président du Jury : **GREZE Didier**
Assesseurs : **PORTEAU J-Philippe / HAIE Franck**
Commissaire aux résultats : **ARNOUX Patrice et LE GAL Sylvie**

Restauration :

Afin de vous organiser, nous vous informons qu'il y aura un **espace "SNACKING"** à votre disposition durant les 2 jours de la régata.

Hébergements :

- 1) Résidence MMV : 02 51 90 04 94 - www.mmv.fr
Appartements T2- T3 sur le Port Olona des Sables d'Olonne
- 2) Office de Tourisme des Sables d'Olonne : 02 51 96 85 85
- 3) Résidence ORION : 02 51 21 31 65
- 4) Résidence MAEVA : 02 51 95 71 53 - Les Sables d'Olonne
- 5) Campings 4 étoiles mobil-homes et résidence <http://www.chadotel.com/>
La Dune des Sables : 02 51 32 31 21 /Résidence de la Plage : 02 51 23 91 00
- 6) Ibis Budget : 02 51 04 08 17 - 85340 Les Sables d'Olonne

